

Signature de la charte d'engagement IM'PACTES

Publié le 15 septembre 2025

Patrick Martin a signé, le 2 juillet 2025 la charte d'engagement IM'PACTES pour accompagner vers l'emploi les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance aux côtés de 26 entreprises pionnières.

Sous le haut-patronage et en présence de la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles et en présence de représentants politiques et institutionnels, de dirigeants d'entreprises de tous secteurs et d'acteurs de la protection de l'enfance, cet événement a permis de réunir un écosystème résolument mobilisé en faveur de l'insertion des enfants et adolescents confiés à l'ASE, en particulier sur le volet de leur parcours professionnel.

En France, près de **400 000 enfants, adolescents et jeunes adultes** sont pris en charge en protection de l'enfance majoritairement en raison de violences ou de carences intrafamiliales graves. Les traumatismes subis dans l'enfance obèrent leur santé, leur scolarité et finalement, leur insertion professionnelle. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui :

- **Moins de 5 %** des jeunes confiés à l'ASE s'engagent dans des études supérieures
- **45 %** des jeunes sans abris entre 18 et 25 ans sont issus de l'ASE
- Les enfants victimes de violences ont une **espérance de vie réduite de 20 ans** en l'absence de soins précoces

En signant la charte, les signataires se mobilisent pour la mise en œuvre d'actions concrètes portant sur l'un des piliers suivants :

- **Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation**, en ouvrant les portes des entreprises aux jeunes de l'enfance protégée ;
- **Mobiliser les ressources économiques et humaines**, en soutenant les initiatives existantes et en fournissant des équipements adaptés ;
- **Promouvoir une culture inclusive**, en reconnaissant les parcours de vie singuliers des jeunes et en les accompagnant au sein des entreprises ;
- **Renforcer la prévention et la visibilité**, en sensibilisant le grand public aux réalités de l'enfance protégée et en brisant les tabous qui l'entourent.

En s'engageant le 2 juillet 2025, ces entreprises signataires ont ainsi affirmé leur volonté d'ouvrir des parcours professionnels construits selon les aspirations de ces jeunes, reconnaissant par là-même que la protection de l'enfance est une cause majeure et urgente à laquelle le secteur privé peut utilement contribuer.

Le Medef invite désormais toutes les entreprises désireuses de s'engager à rejoindre ce mouvement, pour que chaque jeune puisse avoir l'opportunité de choisir l'avenir qu'il mérite.

[>> Consulter le site de l'association IM'PACTES](#)

[>> Télécharger la charte d'engagement des Entreprises mobilisées pour l'enfance au format PDF](#)

[>> Télécharger la fiche de présentation de la charte au format PDF](#)

[>> Consulter le post LinkedIn du pôle Social du Medef](#)